



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0140

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Assemblée générale de l'association Terres en Ville - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneyre

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : **vendredi 13 juin 2014**

Secrétaire élu : **Madame Elsa Michonneau**

Compte-rendu affiché le : **mercredi 25 juin 2014**

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moreton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014

Délibération n° 2014-0140

commission principale : proximité et environnement

objet : **Assemblée générale de l'association Terres en Ville - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'association Terres en ville, créée en 2000, a son siège social situé à Grenoble.

Elle a pour objet de favoriser les échanges entre les régions urbaines et périurbaines françaises et non françaises engagées dans des politiques agricoles et forestières périurbaines afin de contribuer au renouvellement urbain par une meilleure prise en compte des rapports entre milieu urbain et milieu rural, entre agriculture, forêt et société.

Par délibération n° 2006-3386 du 2 mai 2006, la Communauté urbaine de Lyon a décidé d'adhérer à l'association Terres en ville, conjointement avec la Chambre d'agriculture du Rhône comme le prévoient les statuts.

Modalités de représentation

L'association se compose de 2 collèges à voix délibérative :

- le collège des collectivités locales comprenant un représentant titulaire élu du territoire urbain et périurbain désigné par la collectivité,
- le collège des Chambres d'agriculture comprenant un représentant professionnel agricole par territoire urbain et périurbain.

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 20 membres élus par l'assemblée générale à parité des 2 collèges et par 2 coprésidents.

Il convient donc de désigner un représentant de la Communauté urbaine et son suppléant au sein de l'assemblée générale de l'association Terres en Ville ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Bruno Charles en tant que titulaire et monsieur Lucien Barge en tant que suppléant pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association Terres en Ville.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.